

MÉMOIRE

**PRÉSENTÉ PAR ISABELLE BOUDREAU
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PPU
POUR LE SECTEUR DE LA SAPINIÈRE
(VAL-DAVID)**

LE 5 FÉVRIER 2021

LA PROTECTION DU LAC LA SAPINIÈRE : UN ENJEU ESSENTIEL

Introduction

Est-ce une bonne idée de faire de gros développements au bord d'un petit lac en 2021 ? C'est la question que j'ai posée lors de la consultation publique virtuelle du 23 janvier dernier. Même si cette réunion, organisée par l'Atelier Urbain et la municipalité, portait sur le développement du secteur de la Sapinière, je trouve essentiel de se pencher sur la protection du lac avant toute chose. Dans notre groupe de discussion, nous avons tout d'abord placé l'école sur la carte, puisqu'on nous avait annoncé que la future école serait située dans la clairière à l'orée du parc régional. Puis, il fallait placer la route pour s'y rendre. Par la suite, nous avons discuté de la protection de l'environnement. Pour ma part, en tant que riveraine, je suis particulièrement préoccupée par la protection du lac et des milieux humides.

Mise en situation

Je propose ici une réflexion sur l'importance de la protection des milieux humides et hydriques qui caractérisent le secteur de la Sapinière, à proximité du cœur villageois. Afin de documenter cette réflexion, vous trouverez des informations sur le lac et sur la problématique liée au barrage.

En tant que membre de l'Association des riverains du lac La Sapinière, j'approuve entièrement le mémoire déposé par l'Association. Selon moi, les valeurs véhiculées et les idées d'aménagement, présentées avec rigueur et clarté, conviennent parfaitement à la situation.

Le conflit qui perdure actuellement entre la municipalité et la propriétaire du barrage est inquiétant puisque le lac dépend entièrement de la gestion du barrage.

Compte tenu des problèmes liés à la gestion du lac par une propriétaire privée et des impacts que cela occasionne sur l'écosystème du lac, il est essentiel que la municipalité assume la responsabilité de la gestion du barrage et, par conséquent, de la protection du lac.

Le lac La Sapinière

Sur le site de la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David, on retrouve des informations sur les origines du lac et du barrage. Autrefois appelé lac Val-David, on peut voir sur le site des photos du lac datant de 1919. On apprend également que, au printemps 1933, Léonidas Dufresne, propriétaire du domaine, érige un barrage à même le ruisseau Doncaster. « Dès l'automne, l'eau du lac est régularisée au niveau du ruisseau et au printemps elle est exhaussée pour reformer le lac. » La construction de ce barrage a permis la création d'un lac artificiel que l'on connaît aujourd'hui sous la dénomination *Lac La Sapinière*.

Problématique du barrage

Il est bien difficile de passer sur le petit pont au-dessus du barrage sans s'attarder pour admirer les magnifiques vues du lac, des montagnes et des milieux humides naturels. On ne se doute pas que l'écosystème du lac dépend entièrement de son niveau, régulé par le barrage.

Le barrage du lac La Sapinière fait partie du Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement (voir l'annexe). C'est un barrage à forte contenance, construit en 1932 et modifié en 1954. L'étude d'évaluation de la sécurité du barrage qui devait être réalisée par la propriétaire en 2017 n'a pas encore été faite. Selon M. Vincent Duchesne, qui est chargé de surveiller le barrage pour le ministère de l'Environnement, le barrage est problématique depuis plusieurs années et doit être refait. Il a proposé à la municipalité une subvention de 66 % pour la construction d'un nouveau barrage. Afin de profiter de cette subvention, la municipalité doit faire l'acquisition du barrage et des lots du lac. (À noter que ces lots n'ont aucune valeur marchande.)

Cette année a été particulièrement difficile pour la faune et la flore du lac et de ses milieux humides. Il a fallu attendre au 15 mai avant la réinstallation partielle du barrage. L'étang à quenouilles, dans la partie nord du lac, était à sec. Ce milieu humide sert d'habitat à une importante colonie de grenouilles. Le mois de mai est leur saison de reproduction, on peut les entendre chanter pendant cette période. Cet été, dès que l'eau est réapparue avec la réinstallation du barrage, on a pu réentendre

leur chant petit à petit. La présence de l'eau est indispensable à leur survie. Une installation tardive a ainsi des impacts négatifs qui perturbent le milieu naturel.

De plus, cet été, le niveau du lac était plus bas que par les années précédentes. Des déversoirs ont été installés lors de la réfection de la route et ont été placés plus bas que le barrage actuel. Par conséquent, la propriétaire n'a pas été en mesure d'installer la dernière planche du barrage. Des riverains estiment la baisse du niveau du lac à environ sept pouces, ce qui est beaucoup pour un lac si peu profond. Lors des promenades en kayak, on touche parfois le fond. De plus, l'eau devient trop chaude par endroits, ce qui peut nuire à l'écosystème du lac.

Depuis sa construction, le barrage a créé un milieu humide dont les fonctions écologiques sont essentielles. Le niveau idéal du lac, tel que conçu par notre bâtisseur, devrait donc être étudié avant la construction d'un nouveau barrage.

En environnement, tout est relié

Les coupes d'arbres, inévitables lors du développement éventuel du secteur, auront des conséquences sur d'autres lacs à Val-David. Je pense aux lacs Arc-en-ciel et Deschamps situés tout près de La Sapinière. Ces lacs sont alimentés par la nappe souterraine qui provient notamment des montagnes protégées dans le parc régional. Sans oublier que le lac La Sapinière, à sa sortie, redevient le ruisseau Doncaster pour ensuite se jeter dans la rivière du Nord.

Pour l'élaboration du PPU, je recommande que l'Atelier Urbain et la municipalité consultent l'organisme Abrinord qui a développé au fil des années une expertise sur la protection des ressources en eau du bassin versant de la rivière du Nord.

Un équipe de l'environnement

Actuellement, à Val-David, il n'y a pas de directeur de l'environnement. Par exemple, on peut voir de plus en plus de grosses maisons en bordure du lac Doré, là où les terrains sont petits et rapprochés, créant ainsi de nouveaux problèmes de ruissellement et alimentant les cyanobactéries bien présentes dans le lac depuis des années.

Il serait essentiel de former une équipe de l'environnement, avec un directeur de l'environnement, qui pourrait travailler conjointement avec celle de l'urbanisme, comme cela se fait dans plusieurs municipalités. Il est à souhaiter que la protection des lacs et de leur environnement devienne une priorité pour la municipalité.

L'aménagement du territoire en fonction de la protection du lac

Afin de bien protéger le lac, une bande riveraine d'au moins 30 mètres est essentielle. Croque Paysage, une entreprise de Val-David, pourrait contribuer avantageusement à l'aménagement de la bande riveraine. Il faut également veiller à limiter le développement, en s'assurant d'un faible taux d'implantation et en protégeant les forêts du domaine. Enfin, la construction d'une route et l'achalandage qu'elle occasionnerait dans le secteur sont très préoccupants pour la protection de l'environnement du lac.

Conclusion


Le domaine de la Sapinière est une richesse collective, avec son magnifique lac, ses montagnes protégées, ses milieux humides et ses paysages spectaculaires. Si le projet de bâtir une école primaire de 24 classes se concrétisait, cela exercerait une pression énorme sur le milieu.

Pour les raisons énoncées dans ce mémoire, je recommande que la municipalité fasse l'acquisition du barrage et des lots du lac et procède à sa reconstruction le plus tôt possible. Cela permettra à la municipalité de protéger le lac et ses écosystèmes, et de réguler adéquatement le niveau de l'eau.

La municipalité doit faire honneur à Léonidas Dufresne, le bâtisseur qui a aménagé son domaine en harmonie avec la nature et qui, avec la construction du barrage, a créé le magnifique lac La Sapinière, une richesse inestimable en plein cœur de Val-David.

Isabelle Boudreau

Annexe



Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Accueil
Nous joindre L.
English

Expertise hydrique et barrages


Répertoire des barrages

Fiche technique

IDENTIFICATION DU BARRAGE

NOM DU BARRAGE : —
Numéro du barrage : X0005151

LOCALISATION
Région administrative : Laurentides
Municipalité : Val-David
MRC : Les Laurentides
Coordonnées NAD83 : Latitude : 46° 1' 42"
Longitude : -74° 12' 5"
Nom du réservoir : SAPINIÈRE (LA)
Territoire(s) : —
Aménagement(s) : —



HYDROGRAPHIE

Type	Numéro	Nom	Numéro	Nom du bassin primaire
Lac	04286	Sapinière, Lac la	04300000	Outaouais, Rivière des
Cours d'eau	04010179	Doncaster, Ruisseau	04300000	Outaouais, Rivière des
Bassin	04010000	Nord, Rivière du	04300000	Outaouais, Rivière des
Bassin	04300000	Outaouais, Rivière des	04300000	Outaouais, Rivière des

CARACTÉRISTIQUES

Catégorie administrative : Forte contenance

Type(s) d'utilisation : Récréatif et villégiature

Hauteur du barrage : 3,60 m
Capacité de retenue : 119 200 m³
Hauteur de la retenue : 2,20 m
Longueur de l'ouvrage : 31,9 m
Type de barrage : Béton-gravité
Type de terrain de fondation : Alluvion ou nature inconnue
Classe : C
Niveau des conséquences : —
Zone sismique : 4
Superficie du réservoir : 5,5 ha
Superficie du bassin versant : 38,1 km²
Longueur de refoulement : --- m

Année de construction : 1932
Année de modification : 1954

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ

Étude d'évaluation de la sécurité
Année de la dernière étude réalisée : —
Année de la prochaine étude à réaliser : 2017

Exposé des correctifs et calendrier de mise en oeuvre
Réaction : —
Étape d'analyse de l'approbation : —
Approbation : —
Étape de réalisation des correctifs : —

PROPRIÉTAIRE(S) OU MANDATAIRE(S)

Nom : 9297-8246 Québec inc.
Adresse : 1244, rue de la Sapinière
Val-David (Québec)
Code postal : J0T2N0

Glossaire
Nouvelle recherche
Pour nous joindre

« — » : le tiret indique que le renseignement n'était pas disponible au moment de la dernière mise à jour ou n'existe pas. C'est notamment le cas lorsque le barrage ou le cours d'eau n'a pas de désignation officielle à la [Commission de toponymie du Québec](#).

« personne physique » : indique que le propriétaire est une personne physique et que ses nom et adresse ne sont pas diffusés.

Évaluation de la page
En savoir plus

À quel point était-il facile d'obtenir l'information que vous recherchez aujourd'hui ?

1

2

3

4

5

6

7

Facile
Difficile

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Accessibilité](#) | [Nous joindre](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Recherche](#)
